

Après réception du bulletin (ci-dessous), nous vous enverrons un mail confirmant votre inscription ;
 et, une ou deux semaines avant le stage,
 nous vous ferons parvenir les indications nécessaires : lieu, déroulement de la journée....



BULLETIN D'INSCRIPTION

à envoyer à : SNES Observatoire, 24 rue Marc Sangnier, 35200 Rennes
 e-mail : s3ren@snes.edu, tél 02 99 84 37 00 Fax : 02 99 36 93 64

Nom : Prénom :
 N° adhérent : Discipline :
 Adresse personnelle :
 Tel : Fax :
 E-mail :@.....

Intitulé(s) stage(s)	Dates

Rappelons que l'autorisation d'absence est de droit pour les stages de formation syndicale. Les stages sont ouverts à tous les collègues des collèges et des lycées, syndiqués et non syndiqués. Le SNES prend en charge les frais de déplacement de ses adhérents.

MODELE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

à reproduire de façon manuscrite ou sur traitement de texte et à déposer auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date de début de stage. (une demande est à faire pour chaque stage)

NomPrénom..... Grade et fonctionEtablissement

à Monsieur le Recteur
 S/C de M.(1)

Conformément aux dispositions (2) de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires ; de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

du au (3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé (4) :
 - par le Secrétariat (académique) ou (départemental) du SNES sous l'égide de l'IRHSES,
 - par la FSU-Bretagne, sous l'égide du Centre de Formation Syndicale de la FSU,

organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10.02.95).

A.....Le.Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non).

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

(4) selon que le stage est organisé par le SNES ou la FSU.